

### Résumé de l'expertise n° 4804

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



#### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **13 ALLEE ALAIN MIMOUN**




Commune : ..... **69140 RILLIEUX LA PAPE**

**Section cadastrale BX, Parcelle(s) n° 396/401**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Périmètre de repérage : ... **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Etat des Risques et Pollutions	<p>L'Etat des Risques délivré par NORMA DIAGNOSTICS en date du 18/01/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°69-2019-01-28-001 en date du 28/01/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques. Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par : - Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn Inondation révisé le 15/11/1999 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8.</p> <p>Le bien se situe dans une zone non réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Du fait de sa situation, le bien n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L.122-11 3° du Code de la construction et de l'habitation.</p> <p>La remise d'une attestation retrait-gonflement des argiles (ou RGA) à l'autorité ayant délivré le permis de construire n'est pas obligatoire.</p> <p>Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.</p>
	DPE	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <b>92</b> kWh/m²/an         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <b>16</b> kg CO<sub>2</sub>/m²/an         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px; background-color: #c8e6c9;"> <b>C</b> </div> </div> <p>Estimation des coûts annuels : entre 820 € et 1 170 € par an            Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021            Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2469E0195401F</p>
	Mesurage	<p>Superficie Loi Carrez totale : 102,64 m<sup>2</sup>            Surface au sol totale : 104,19 m<sup>2</sup></p>